

Le schéma directeur d'Action Sociale de la C.A.F. d'Ille-et-Vilaine

Le schéma directeur d'action sociale, conforme aux orientations nationales définies par la CNAF et le Ministère, a été voté par le Conseil d'Administration. Il est le fruit d'une observation sociale continue, d'une expérience de terrain et d'un partenariat riche.

Le schéma directeur comporte 5 grandes fonctions.

Accueil des jeunes enfants

Dans ce domaine la CAF possède un outil efficace : le contrat enfance. Plus de 40 contrats ont été signés sur le département et bien d'autres seront négociés dans les mois et années à venir. Le soutien aux investissements sera maintenu afin de compléter le parc de crèches et de haltes-garderies. Pour l'accueil des enfants à domicile, la CAF continuera de développer les actions des Relais Assistantes Maternelles, relais qui couvrent l'ensemble du département. Enfin, un accompagnement de toute expérience innovante comme les modes de garde diversifiés sera mis en place

ou conforté auprès de nos différents partenaires.

Le temps libre des enfants et des familles

A l'instar du contrat enfance, la CAF développe ses contrats temps libre : 56 contrats ont d'ores et déjà été conclus et d'autres verront le jour.

Trois projets phares :
 ⇒ La création de lieux d'accueil mini-camp pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement. Un besoin important se fait sentir et des contacts ont été pris avec certaines communes. Le projet se construit en collaboration avec la Direction Départementale Jeunesse et Sports ;
 ⇒ Le développement de "week-end" familiaux pour les familles ne pouvant s'offrir des vacances prolongées, week-end pouvant s'effectuer dans des structures d'accueil collectif ou dans des gîtes ruraux ;
 ⇒ L'accueil des familles en difficulté au manoir de la Vicomté qui vient d'être rénové.

L'accompagnement social

Le service social de la CAF a été repositionné dans une relation directe avec l'allocataire et en synergie avec le service prestations. La nouvelle mission : "dans un contexte de complexité, faciliter l'accès à l'ensemble des prestations et aides de la CAF pour les allocataires en difficulté et contribuer à leur autonomie".
 L'aide à la fonction parentale sera une de nos préoccupations majeures et toute action de médiation familiale, de points rencontre ou autre sera encouragée. La Vicomté pourrait devenir un centre de ressources dans ce domaine. Une réflexion sera également menée sur toutes les aides financières directes aux familles (secours, prêts...).

Le logement

La CAF renforce son implication dans la politique sociale du logement : accès, maintien, amélioration du logement, accompagnement social. Elle continuera, par ailleurs, de gérer le FSL.

L'animation de la vie sociale

Les centres sociaux, les Foyers de Jeunes Travailleurs, etc... continuent naturellement d'être soutenus. La gestion des centres sociaux par la CAF est remise en cause et une étude sur un transfert de gestion vers le monde associatif est en cours. Ces propos ne révèlent que quelques actions phares du schéma. Je terminerai en citant les quelques principes de fonctionnement de notre politique :
 • Le partenariat et à cet égard le travail réalisé avec l'APRAS est exemplaire,
 • La territorialité qui permet une meilleure prise en compte des besoins et une plus grande mobilisation des acteurs locaux,
 • L'innovation car les besoins de la population évoluent tout le temps,
 • La neutralité, la CAF n'étant pas porteuse d'un modèle familial ou social.

Christophe Demilly, Directeur de la C.A.F. d'Ille-et-Vilaine

INFOS BREVES

- Le CODESPAR et l'ARIC organisent les 2 février, 2 mars et 6 avril, trois matinées de formation sur le thème "développer des services de garde d'enfants prenant en compte des besoins nouveaux"
- La coordination ZEP de Rennes vient d'éditer les actes du forum du 28 mars 2001 sur "la vie des gens dans les grands ensembles". Le prochain forum a lieu le 13 mars 2002 sur le thème "violences et insécurité" avec notamment une intervention de Laurent Mucchieli
- La DRASS a engagé une réflexion sur la constitution d'un observatoire social régional. En préalable, s'appuyant sur l'expérience de l'APRAS, la DRASS lui a commandé un état des lieux des observatoires locaux, départementaux et régionaux intervenant dans le champ du social en Bretagne : le travail est actuellement réalisé par le LARES (Maïté Savina)
- Vient de paraître : "Pour le maintien à domicile", l'accueil de jour pour personnes âgées - guide méthodologique réalisé par la CRES et disponible à la CRES, 11 square de Galicie, 35200 Rennes (participation aux frais : 50 F)

Edition : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale, 6, cours des Alliés, CS 84304, 35043 Rennes Cedex
 ☎ 02.99.31.52.44 - Fax 02.99.30.81.17 - E-mail : contact@apras.assoc.fr

Directeur de la publication : Philippe Caffin
 Rédaction : Irma Poulard, Daniel Erhel, Philippe Caffin, sauf textes signés
 Maquette : Sylvie Rault Imprimerie : O.S.C.R.



"Pourquoi cette nouvelle publication ? direz-vous. "Serions-nous en manque de littérature ?" Sans doute pas... Mais nous étions cependant en panne de nouvelles de l'APRAS...
 Première nouvelle donc : 3 lettres seront éditées chaque année et diffusées aux élus, aux partenaires institutionnels, aux professionnels, aux associations et personnes concernées par l'action et l'animation sociale à Rennes et... dans le département, voire davantage si besoin.
 "Bien", direz-vous encore mais "Pour quoi faire ?" Parce qu'il nous a semblé fructueux de fixer régulièrement le temps, de faire des arrêts sur image afin de rendre compte de notre évolution, de nos recherches et de la philosophie qui nous anime.
 L'APRAS fut créée en 77 pour : "offrir un cadre de coopérations et d'interventions communes ou concertées à des collectivités assurant la promotion, la gestion de lieux ou de services d'intérêt social.. socio-éducatif ou culturel sur le territoire de la ville de Rennes et de sa périphérie" disent les statuts.
 Une coopération très étroite s'instaure alors entre la CAF, la Ville et les Organismes HLM. Le Conseil Général est également associé à certains travaux en raison des compétences que la loi de décentralisation lui confie. Au sein de l'APRAS naît la Commission des centres sociaux, se construit l'Espace social commun de Maurepas. L'APRAS assure la gestion financière du PLIE, invente le tableau de bord, suscite ou mène de nombreuses études sociales...
 Aujourd'hui, nous sommes au seuil d'une nouvelle transformation. Parce que nos sociétés sont confrontées à une mutation sociale sans précédent qui se manifeste, entre autre, par l'aggravation et l'extension des problèmes sociaux, nous savons que le défi majeur qu'auront à affronter les institutions, les organismes et les collectivités est celui de la cohésion sociale... Les politiques de développement d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'aide à la personne, d'encouragement à la participation citoyenne devront avoir le même objectif central : remettre la personne au coeur des préoccupations.
 Dès lors, tout naturellement, l'APRAS a souhaité se préparer à ce défi et, à la dernière AG a validé l'élargissement de son conseil d'administration à des représentants du Conseil Général et de Rennes Métropole.
 Il s'agit pour nous tous, par-delà nos organisations, nos logiques d'interventions particulières et les compétences qui nous sont pro-pres de mutualiser : mutualiser nos observations, le fruit de nos analyses et de nos pratiques, coordonner nos actions, contractualiser des démarches. Participer collégialement et en profondeur à la transformation du rapport de l'usager au service public pour lui redonner une place de citoyen à part entière sera ainsi l'un de nos grands chantiers.

Bonne année à toutes, à tous.
 Bonne année à l'APRAS.

Maria VADILLO,
 Présidente de l'APRAS.

Du côté de l'APRAS

Fonds de Concours aux Initiatives d'Habitants

Ce fonds été mis en place en 1990 dans le cadre de l'opération Développement Social des Quartiers. Alimenté par des crédits venant de l'Etat, de la Ville de Rennes et des organismes HLM, il vise à soutenir

des petits projets élaborés et réalisés par des groupes d'habitants qui, en général, ne sont pas constitués en association. On trouve, parmi ces projets, la décoration de halls d'entrée pour les fêtes de fin d'année, l'accompagnement d'enfants pour une réflexion sur l'aménagement d'un square, des petites fêtes organisées pour une cage d'escalier, un

immeuble ou un îlot d'habitation, l'achat d'outils pour entretenir des jardinières au pied d'un immeuble... Les aides accordées, qui se situent en moyenne autour de 120 euros, permettent à ceux qui s'investissent dans les projets de manifester une présence dans le champ de la vie sociale et de contribuer ainsi à la consolidation des relations sociales

sur un territoire donné. En ces temps où l'on parle beaucoup de citoyenneté, on trouve là, modestement certes mais réellement, une forme de participation à l'amélioration de la qualité de la vie dans la cité.

Fonds d'animation H.L.M.

Les organismes HLM de Rennes jouent aujourd'hui un rôle dans des domaines tels que l'accompagnement social de personnes en difficulté ou l'animation, sans pour autant se substituer aux services, associations et équipements qui sont spécialisés dans ces domaines. Cela les amène à développer différentes formes de coopérations avec ces structures. Pour cela, il faut toute une

série de moyens humains, matériels ou financiers. Le Fonds d'animation HLM est l'un d'entre eux. Concrètement, ce fonds permet de contribuer au bon fonctionnement des locaux collectifs résidentiels. Il apporte un soutien financier à des équipements de proximité situés en quartier d'habitat social et à deux associations qui font vivre des lieux de rencontres et de développement d'activités pour les jeunes dans ces quartiers. Il alimente le Fonds de concours aux Initiatives d'Habitants et le Fonds pour les chèques loisirs.

Il permet aussi de compléter le financement de quelques projets proposés pour les locataires HLM, par des associations ou des équipements de quartier. Dernier point, le Fonds d'animation HLM alimente également le budget "Etudes-Recherches" de l'APRAS. Cette volonté des organismes de mutualiser certains de leurs moyens au sein d'une structure telle que l'APRAS pour mieux participer au développement social local a un sens fort.

SOMMAIRE

Edito	p. 1
Fds de concours	p. 1
Fds d'animation HLM	p. 1
Jeunes dans l'espace public	p. 2
Les 18-25 ans dans Rennes Métropole	p. 2
Habitat adapté	p. 2
Observation sociale : questions de méthode	p. 3
Schéma d'action sociale de la CAF d'I.-et-V.	p. 4

Jeunes dans l'espace public et nouvelles pratiques d'animation

Réalisée

L'étude APRAS réalisée par le LARES en 1999 sur "les jeunes dans l'espace public, les cultures des 13-20 ans et leurs rapports aux institutions" a connu un nouveau prolongement en 2001 avec une recherche action autour des nouvelles pratiques professionnelles des animateurs jeunesse.

Pendant 6 mois, en 2 groupes, 20 animateurs de Rennes et 8 autres communes de l'agglomération ont travaillé sur leurs pratiques d'accueil informel ou d'animation de rue.

Animation et Prévention

Le rapport final montre comment l'entrée en relation avec les jeunes, l'émergence de projets, la construc-

tion des règles, la relation avec les parents structurent l'intervention des animateurs et contribuent à une redéfinition de leur profession. On ne s'étonne pas de voir ressurgir la question des frontières entre animation et éducation spécialisée, entre prévention primaire et prévention spécialisée... et de voir la rue comme espace intermédiaire où émergent des pratiques professionnelles plus ou moins nouvelles.

Le chapitre sur l'analyse de la profession apporte à ce sujet plusieurs éclairages.

...Sur les jeunes d'abord

"Les analyses des cultures juvéniles montrent aujourd'hui que le public de la rue est fortement diversifié et,

notamment, qu'une partie des jeunes présents sur les espaces publics ne sont pas en rupture, en état de dés-structuration, mais, qu'au contraire, ils se construisent de façons plus ou moins complémentaires, au sein des groupes de pairs et au contact des institutions adultes.

Pour une partie de ces jeunes, il existe une réelle volonté de politisation, c'est-à-dire une aspiration à exister dans la vie de la cité, à y jouer un rôle reconnu et valorisé, mais dans le respect des spécificités identitaires et des valeurs propres à ces jeunes adultes".

... et sur les animateurs

"En définitive, si la pratique professionnelle est nouvelle, ce n'est pas dans les techniques d'animation,

mais c'est bien dans la technique relationnelle et l'observation des comportements. Ce travail de diagnostic nécessite le partage d'informations et d'analyses avec d'autres partenaires. Pour autant, même si les orientations vers des structures ou des professionnels spécialisés sont parfois nécessaires, on pressent parmi les animateurs une réticence à orienter leur public vers des dispositifs plus coercitifs. Donc l'enjeu se pose non seulement en termes de compétences, mais aussi en termes de valeurs, de déontologie".

Ce rapport peut être consulté à l'APRAS ; il figure également sur le CD de l'Observatoire des Données Sociales qui sortira fin février-début mars 2002.

En cours

Les 18-25 ans dans Rennes Métropole

Les politiques en direction de l'enfance et de l'adolescence ont connu un développement important ces dernières années dans les communes de Rennes Métropole. Parallèlement, de nombreux élus constatent que les jeunes majeurs sont peu actifs, peu présents, même sur leur commune...

Du coup, un faisceau de questions s'impose : comment vivent-ils ? quelles sont leurs aspirations, leurs attentes, leurs pratiques culturelles ? où logent-ils ? comment se déplacent-ils

? Etudiants, stagiaires, jeunes travailleurs, jeunes demandeurs d'emploi, quels sont leurs ressources financières, leur degré d'autonomie par rapport à leur famille ? Et bien sûr, quelles sont leurs attaches territoriales (communes, agglomération)... ?

Rennes Métropole a décidé de confier au LARES une étude qui comportera deux phases : g une exploitation statistique des données de l'INSEE, de la CAF, de l'Education Nationale, du CROUS, de la Mission Locale, des communes, de

l'AUDIAR, de l'APRAS... qui devrait apporter une meilleure connaissance des 18-25 ans des 36 communes de Rennes Métropole ; g un travail d'enquête auprès de 1 000 jeunes mais aussi des groupes d'échanges qui associeront, par territoire, des acteurs en contact avec les jeunes, afin de dégager des éléments de connaissance et de compréhension des modes de vie des 18-25 ans, de leur mobilité et de leur rapport aux territoires dans lesquels ils vivent. (A noter que cette étude concernera en plus des jeunes de Rennes

Métropole, ceux du pays du Mené qui s'interroge sur l'évolution de sa population jeune !) L'étude se déroulera au premier trimestre 2002. Un Comité de pilotage réunit les principales instances concernées par les questions de jeunesse sur le territoire de Rennes Métropole, dont l'APRAS.

Contact : Catherine Davenne, Rennes Métropole, 02.99.01.85.61
Philippe Le Saux, Ville de Rennes, 02.99.28.57.28

En projet

Habitat adapté : bilan et perspectives

Le Conseil d'Administration de l'APRAS a décidé, le 18 décembre 2001, la réalisation d'une étude sur l'habitat adapté sur Rennes et le territoire de Rennes Métropole.

Le sujet a déjà une longue histoire. Plusieurs opérations ont été menées ces dernières années : il s'agira d'abord d'en tirer un bilan afin de déga-

ger les facteurs clés de succès ou d'échec et d'enrichir ce travail de l'expérience d'autres villes. Le cahier des charges de l'étude comporte une autre entrée : celle des publics concernés. Plus précisément, l'analyse de "parcours" d'habitants concernés afin de mieux connaître la fonction de l'habitat adapté dans les parcours résidentiels et le rôle de

l'accompagnement social dans ces histoires singulières. L'objectif est opérationnel. Il s'agit de préparer les décisions des politiques et autres acteurs impliqués et de contribuer à la réflexion sur l'intervention sociale nécessaire à la réussite de nouvelles opérations. L'étude sera réalisée de février à mai 2002 par le CERUR.

Un comité de suivi de cette étude réunira la Ville de Rennes, la CAF, les organismes HLM, partenaires de l'APRAS mais aussi Rennes Métropole, l'AUDIAR, l'ALFADI, l'AIVS et le Département.

Questions de méthode

Cette page, à chaque parution, prolongera le travail du Tableau de bord social de Rennes et de l'Observatoire des données sociales du Contrat de Ville. Il présentera nos interrogations et réflexions sur une thématique singulière, une question d'actualité, l'évolution d'un territoire ou d'un quartier... Et pour commencer par le commencement, voici quelques rappels sur ce qui fonde la vision et la pratique de l'observation sociale de l'APRAS.

La rigueur méthodologique veut que, préalablement à toute observation sociale, on identifie en lien avec une problématique déjà structurée, un certain nombre de prérequis : quels sont les échelons géographiques pertinents ? quelles sont les temporalités requises ? qui sont les populations cibles ?

Unité de territoire

Concernant le niveau géographique, nous nous calons le plus souvent sur le quartier, socle de référence du Tableau de Bord Social. Mais en matière de collecte, nous partons du principe qu'il faut, dans la mesure du possible, retenir l'échelon territorial le plus fin (IRIS : Ilôts Regroupés pour l'Information Statistique) de sorte que nous puissions reconstruire (ou rechercher) ensuite les niveaux géographiques pertinents pour l'analyse (en particulier le niveau des territoires prioritaires du Contrat de Ville). Sur le plan pratique les choses sont beaucoup plus compliquées : nous devons travailler le plus souvent avec la matière disponible, qui ne correspond pas toujours exactement aux données dont on aurait besoin. Nous recherchons des solutions avec les organismes fournisseurs, leur proposons par exemple de retraiter nous-mêmes les données à partir de leurs fichiers rendus anonymes. Fort heureusement, des données essentielles sont disponibles au niveau IRIS : celles de l'INSEE sur le recensement de la population, celles de la CAF ainsi que les chiffres sur les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de l'ANPE (dans ce derniers cas, l'APRAS fait un retraitement des données de l'ANPE). Hélas, un certain nombre de données ne sont encore accessibles qu'à l'échelon de deux quartiers (territoire CDAS).

Cela dit, elles sont de plus en plus rares, car les organismes fournisseurs s'efforcent de les rendre disponibles à un niveau plus fin.

Unité de temps

Concernant la dimension temporelle, nous sommes également tributaires des organismes qui ont leur propre calendrier, leur propre décompte (stock ou flux) qui ne correspondent pas nécessairement aux impératifs de l'observation.

Populations cibles

Si nous développons des informations générales sur la population globale qui nous sert de référence (en particulier à partir des chiffres issus du recensement de la population), nous nous intéressons en premier lieu aux personnes les plus fragiles, en situation de précarité et de pauvreté. Les organismes gèrent des prestations et des services à destination de bénéficiaires potentiels, publics captifs ; l'observation sociale n'est généralement pas leur première mission. La désignation d'un public cible a priori se heurte donc à cette contrainte importante. Ainsi pour mesurer le nombre de personnes en situation d'exclusion, on va le plus souvent cumuler les chiffres des bénéficiaires de minima sociaux (et encore, de certains minima !). On laisse de côté les personnes ne faisant pas valoir leurs droits, ou encore qui sont dans des situations tout autres (ainsi les travailleurs précaires). Parfois les données encore partielles ne permettent pas de tirer de conclusions. Cependant d'autres indicateurs peuvent venir les éclairer, et l'on pourra avancer un peu, élaborer des hypothèses de deux quartiers (territoire CDAS).

On voit cependant qu'on est loin de cet idéal théorique : définition d'une population cible, d'un temps, d'un territoire puis construction de l'indicateur.

L'observation sociale en mouvement

La réalité bouge, l'observation sociale aussi ! Ainsi le Conseil général travaille pour que les données qui ne sont disponibles qu'au niveau du CDAS le soient au niveau quartier puis IRIS. Les indicateurs deviennent de plus en plus fiables et pertinents (signalons à ce titre le travail important réalisé par la CAF) ; des données qui n'étaient pas disponibles vont l'être, par exemple la Banque de France fait en sorte que les chiffres concernant les familles surendettées soient prochainement disponibles... Nous poursuivons nos échanges avec les organismes (quels qu'ils soient) sur les indicateurs.

Du quantitatif au qualitatif

A partir des données recueillies et d'une première analyse, nous enquêtons auprès des acteurs de terrain, qui infirment ou confirment nos hypothèses. Nous tâchons de croiser les analyses, d'éclairer les questions et les problématiques restées dans l'ombre. Lorsqu'il faut aller plus loin, nous prévoyons une étude. Ce volet qualitatif est encore en construction et ne cessera de s'améliorer par la contribution des uns et des autres.

Pas de scoop !

Nous n'aurons sans doute jamais de scoop à vous révéler ! Et fort heureusement ! car les acteurs connaissent bien leur terrain d'action. Nous allons plutôt à l'aide des chiffres préciser des difficultés, leur donner une mesure : elles sont plus importantes qu'on ne l'avait imaginé ou, au contraire, mettre fin à une idée reçue. L'objectif étant au final de mesu-

rer des difficultés et des besoins pour ensuite orienter les actions à développer. Nous cherchons également à mettre en évidence des évolutions que seuls quelques uns auront pu sentir. A ce titre, on peut souligner l'importance d'un niveau territorial le plus fin : il permet de pointer les difficultés des territoires plus restreints en situation de dérive alors que les échelons géographiques du quartier ou du CDAS lisent des difficultés. Ainsi une partie du quartier de Cleunay pour lequel on a pu montrer des difficultés plus spécifiques à un moment donné a été intégré comme territoire prioritaire du Contrat de Ville.

En conclusion, l'observation sociale cherche à s'améliorer pour mettre en évidence de façon la plus précise les besoins sociaux, ou tout au moins la demande sociale. L'approche qualitative donne sens aux chiffres, les relie entre eux, et d'autre part relie les observations faites par les acteurs, les professionnels, les associations (notamment les porte-parole des plus fragiles). Elle n'apporte pas toujours des réponses certes, mais elle questionne, attire l'attention. Elle nous fait aller plus loin dans la compréhension de la réalité sociale si complexe. Sans doute sa force tient de la richesse du réseau : un nombre important de fournisseurs (environ 70). L'APRAS en est le carrefour et non pas le propriétaire.

Contact : Irma Poulard, Chargée d'études APRAS.